

Dimension risques

Les risques naturels

1. Diagnostic

La quasi totalité des communes de la région Centre est concernée par un ou plusieurs risques naturels.

Parmi les risques naturels présents, le risque inondation est incontestablement celui qui provoquerait le plus de dégâts tant matériels qu'humains et qui a le plus d'incidences sur l'aménagement du territoire.

Toutefois, à l'exception des risques liés aux effondrements de terrains (coteaux et cavités souterraines) qui ne concernent que peu de communes et pour lesquels des solutions peuvent être trouvées, les autres risques ne conduisent pas à identifier des terrains inconstructibles et n'ont donc pas d'incidence sur l'aménagement du territoire.

Cependant la mise en œuvre de dispositions constructives adaptées (notamment pour le risque retrait-gonflement des argiles et pour le risque sismique) est de nature à pallier les éventuels désordres, pour un coût modeste.

La connaissance des risques est globalement maîtrisée par les services de l'État. Elle fait l'objet de porter-à-connaissance auprès des collectivités locales et de la population. Les communes en particulier sont tenues de relayer cette connaissance auprès de leurs administrés. Ce rôle leur est en effet dévolu par la loi Risque du 30 juillet 2003 et la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004.

Une coordination interrégionale « aux frontières » est recherchée pour la connaissance du risque inondation lorsque le cours d'eau est mitoyen. Cette coordination est généralement faite par les services de l'État. En ce qui concerne le risque sismique, les actions notamment d'information sont pilotées par la Région Pays de Loire, puisque certaines communes du sud-ouest de la région sont concernées par un aléa moyen.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC), assure la **prévision** des crues pour les principaux cours d'eau¹ et quelques-uns de leurs affluents. Les S.P.C. sont territorialement organisés par bassin-versant, et la région Centre est couverte par six de ces services.

Les acteurs devant intervenir sur la **prévention** des risques sont identifiés par les lois visées précédemment. Les initiatives prises par certaines collectivités face au risque inondation pourraient être étendues aux autres risques.

1. La Loire, l'Allier, le Cher et ses affluents (l'Yèvre, l'Arnon et la Théols, la Sauldre), l'Indre, le Loing, L'ouanne, l'Eure et son affluent l'Avre, le Loir et son affluent l'Huisne, la Creuse et son affluent la Gartempe, la Vienne.

2. Objectifs de référence

Pour les Services de l'État :

- affiner la connaissance des risques naturels (inondations, retrait-gonflement, séismes) et poursuivre les plans de prévention (PPR) et les atlas de zones inondables (AZI),
- diffuser cette connaissance des risques et développer la culture du risque,
- aider les collectivités locales à prendre en compte les risques tant au niveau des aménagements qu'au niveau de la gestion de crise.

Pour les collectivités locales :

- prendre en compte les risques tant au niveau des aménagements qu'au niveau de la gestion de crise,
- réaliser leur PCS (plan communal de sauvegarde) et leur DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs),
- diffuser l'information sur les risques et les mesures prises pour y faire face.

Pour les professionnels du bâtiment :

- mettre en œuvre les dispositions constructives permettant de réduire les vulnérabilités aux risques

La Directive européenne 2007/60/EC du 23 octobre a pour objet d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques inondations qui vise à réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Son application reposera sur une prise en compte des crues rares. A l'horizon 2015 elle impose la réalisation de plans de gestion du risque inondation sur les zones à risque important.

Les SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et Seine-Normandie 2010-2015 fixent les orientations à mettre en œuvre sur les cours d'eau.

3. Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux concernent la réduction de la vulnérabilité pour les constructions en zones inondables, ainsi que, pour les zones en risques sismiques ou retrait-gonflement des argiles, la « qualité des bâtiments ».

4. Orientations stratégiques

L'accent est mis, en matière de risque inondation, sur la réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des riverains de la Loire et des grandes rivières de la région (cf. carte des atlas des zones inondables).

Le SDAGE Loire-Bretagne préconise de :

- Améliorer le conscience et la culture du risque inondation des populations et des acteurs de l'aménagement du territoire ;
- Arrêter l'extension de l'urbanisation et des infrastructures qui y sont liées dans les zones inondables ;
- Améliorer la protection des personnes et des biens dans les zones inondables ;
- Réduire les dommages aux personnes, aux activités et aux biens.

Le SDAGE Seine-Normandie préconise de :

- Améliorer la sensibilisation, l'information préventive et les connaissances sur le risque d'inondation ;
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation ;
- Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des Crues ;
- Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'aval.

Il est également nécessaire de ne pas négliger les actions liées aux autres risques même si les enjeux sont moindres (retrait-gonflement, effondrement de cavités).

5. Indicateurs

	Unité	Au 31/12/1998	au 31/12/2005	31/12/2008
Communes ayant un PPR inondation (PPRi) prescrit	Nombre	49	510	525
Communes disposant d'un PPRi approuvé	Nombre	0	326	363
Communes dotées d'un ou plusieurs atlas de zone inondable	Nombre	167	226	632

Source : Diren Centre

6. Cartographie

- Les plans de prévention des risques inondation et leur état d'avancement
- Les atlas des zones inondables (état d'avancement)
- Les aléas retrait-gonflement des argiles.
- La présence des cavités souterraines.

7. Voir aussi :

<http://cartorisque.prim.net/>

<http://www.prim.net/>